

Electricité

✖ Historiquement, la distribution et la fourniture d'électricité était gérée par une régie municipale. Avec l'évolution de la réglementation et l'ouverture à la concurrence, la régie municipale a été dissoute et l'exploitation du réseau a été confiée à la société GreenAlp. Le volet fourniture d'électricité a été repris par GEG mais tout fournisseur a la possibilité d'intervenir sur le territoire communal.

- Retrouvez les fournisseurs d'électricité pour la ville de Saint-Marcellin <https://www.energie-info.fr/>
-

Trier et recycler

Saint-Marcellin Vercors Isère communauté est responsable en matière de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Elle gère la collecte et l'entretien d'un réseau de plus de 200 points d'apport ✖ volontaire des déchets recyclables (verre, papier, plastique...) et ultimes (non recyclables) répartis sur tout le territoire.

3 déchèteries

La communauté de communes gère aussi 3 déchèteries à

- Saint-Sauveur
- Vinay
- Saint-Quentin-sur-Isère

Les horaires d'ouverture : www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

[Télécharger le Guide du tri](#)

Points d'apport volontaire

202 points d'apport volontaire à votre disposition pour trier vos déchets ménagers et déposer vos déchets ultimes (non recyclables).

Déchèterie Saint-Sauveur

Rte de la Croix de May, 38160 Saint-Sauveur

La ressourcerie

La ressourcerie récupère, démantèle et valorise les objets apportés en déchèterie par les usagers. Elle est gérée par l'association PA-ISS qui valorise les objets apportés. La ressourcerie c'est la possibilité de déposer, d'acheter un objet à moindre coût, de participer à un repai'rcafé et à l'atelier vélo.

Ressourcerie de Saint-Sauveur

36 B route de Grenoble – Saint-Sauveur – [04 76 38 60 13](tel:0476386013)

Ouverture du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Contact

Saint-Marcellin Vercors Isère communauté



[7 rue du Colombier](#)



[04 76 38 45 48](tel:0476384548)

Téléchargement



[Guide du tri](#)
(pdf)

Eau potable

Un transfert de compétence

Adoptée en août 2015, la loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) avait pour principal objectif de simplifier et de clarifier les compétences des différentes collectivités locales : communes, intercommunalités, départements et régions. C'est dans ce cadre qu'est intervenu le transfert de la compétence eau et assainissement vers les intercommunalités.

Infos pratiques

Ouverture, fermeture de compteur d'eau, une fuite, une question sur vos consommations, factures, modifications de coordonnées... Les agences du service eau et assainissement de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté sont à votre disposition.

En dehors des plages d'accueil téléphonique et en agence, pour tout souci technique, utilisez le numéro d'astreinte : [04 76](tel:0476384548)

[36 94 01.](tel:369401)

2 agences

Agence à Saint-Marcellin

Maison de l'intercommunalité

7 rue du colombier

[04 76 38 61 48](tel:0476386148)

Horaires d'accueil des usagers :
du lundi au vendredi

8 h 30-12 h 30 et 13 h 30-17 h.

Agence à Vinay

100 rue Paul Guerry

[04 76 36 90 57](tel:0476369057)

Horaires d'accueil des usagers :
du lundi au jeudi

8 h-12 h et 13 h 30-17 h

Plus d'infos :

<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/4376-eau.htm>

Contact

Numéro d'astreinte



[04 76 36 94 01](tel:0476369401)

A Saint-Marcellin



[Maison de l'intercommunalité](#)

[7 rue du colombier](#)



04 76 38 61 48